

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

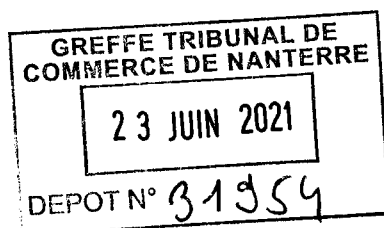
Numéro de gestion : 1980 B 00965

Numéro SIREN : 552 024 671

Nom ou dénomination : CEGOS SA

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 31954

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	72 935	72 935		
Fonds commercial	3 388 914		3 388 914	3 388 914
Autres immobilisations incorporelles	17 855 483	15 841 202	2 014 281	2 499 072
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	36 862		36 862	36 862
Autres immobilisations corporelles	6 866 141	5 006 567	1 859 574	2 661 027
Immobilisations en cours	63 036		63 036	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	24 830 702		24 830 702	24 830 702
Autres immobilisations financières	177 645		177 645	174 177
ACTIF IMMOBILISE	53 291 718	20 920 704	32 371 014	33 590 752
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	30 583		30 583	45 688
Avances et acomptes versés sur commandes				8 376
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	39 935 350	2 328 788	37 606 562	33 603 099
Autres créances	7 054 084		7 054 084	3 149 930
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 645 095		3 645 095	3 645 095
Disponibilités	5 549 345		5 549 345	6 328 116
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	557 473		557 473	561 827
ACTIF CIRCULANT	56 771 929	2 328 788	54 443 141	47 342 130
Ecarts de conversion actif	71		71	1 791
TOTAL GENERAL	110 063 719	23 249 492	86 814 226	80 934 674



Rubriques		31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	(dont versé : 5 805 450)	5 805 450	5 805 450
Primes d'émission, de fusion, d'apport		8 238 100	8 238 100
Réserve légale		580 545	580 545
Report à nouveau		15 947 344	12 950 177
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-2 554 786	8 996 132
CAPITAUX PROPRES		28 016 654	36 570 405
Provisions pour risques		880 071	151 791
Provisions pour charges		6 592 600	192 600
PROVISIONS		7 472 671	344 391
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8 076	8 274
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs))	175 352	200 758
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 537 083	12 493 752
Dettes fiscales et sociales		21 789 781	20 636 281
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		138 944	123 067
Autres dettes		13 037 604	8 115 199
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		1 637 139	2 442 070
DETTES		51 323 978	44 019 401
Ecarts de conversion passif		923	478
TOTAL GENERAL		86 814 226	80 934 674

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue de biens				827
Production vendue de services	74 960 314	2 309 090	77 269 403	104 226 550
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	74 960 314	2 309 090	77 269 403	104 227 377
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			458 045	617 388
Autres produits			2 435 897	4 246 456
PRODUITS D'EXPLOITATION			80 163 346	109 091 221
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			678 373	1 489 053
Variation de stock (marchandises)			15 105	-2 230
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			75 677	171 696
Autres achats et charges externes			38 836 051	50 626 570
Impôts, taxes et versements assimilés			1 663 126	1 791 187
Salaires et traitements			20 054 607	25 068 979
Charges sociales			8 831 229	11 825 010
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 176 047	2 117 579
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 976 494	495 002
Dotations aux provisions			730 000	150 000
Autres charges			999 338	1 249 620
CHARGES D'EXPLOITATION			76 036 047	94 982 465
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 127 299	14 108 756
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			450 000	500 239
Autres intérêts et produits assimilés			30 793	27 504
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			37 265	218 866
Différences positives de change			3 329	3 700
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				217 040
PRODUITS FINANCIERS			521 387	967 350
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			71	1 791
Intérêts et charges assimilées			147 767	161 665
Différences négatives de change			6 480	8 540
CHARGES FINANCIERES			154 318	171 997
RESULTAT FINANCIER			367 069	795 353
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 494 368	14 904 109

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations en capital		125
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	225 277	5 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	225 277	5 125
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	648 853	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	225 578	663
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	6 400 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 274 431	663
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7 049 154	4 462
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		1 663 596
Impôts sur les bénéfices		4 248 843
TOTAL DES PRODUITS	80 910 011	110 063 695
TOTAL DES CHARGES	83 464 797	101 067 563
BENEFICE OU PERTE	-2 554 786	8 996 132

ANNEXES

NORMES, PROCEDURES ET PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont présentés conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, et avec le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les méthodes d'évaluation retenues pour établir les comptes de l'exercice 2020 sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

CONSOLIDATION

La société CEGOS SA est intégrée dans le périmètre de consolidation de la société :

NCPBB
19, rue René Jacques
92130 ISSY LES MOULINEAUX

INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre des opérations de LMBO et selon la convention d'intégration fiscale signée en date du 23 novembre 2020, Cegos SA est intégré fiscalement depuis le 01 janvier 2020 au Groupe composé de 9 sociétés : NCHH, NCH, Cegos SA, IB, Cegos Idet International, NCI, NCPB, Groupe Cimes et Advantis Consulting.

NCHH étant la société Mère de ce Groupe.

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont représentées essentiellement par des logiciels de gestion, entrés dans le patrimoine à leur coût d'acquisition.

Les durées et modes habituels d'amortissements pratiqués sont résumés comme suit :

	Mode	Durée
• Logiciels	Linéaire	3 ans (5 ans pour SAP)

Suite à un apport partiel d'actif, ce poste intègre le fonds de commerce de la Cegos.

Si une perte de valeur sur le fonds de commerce est identifiée, une dépréciation sera constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif, selon la méthode qui permet de mieux prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations.

Les durées et modes habituels d'amortissements pratiqués sont résumés comme suit :

	Mode	Durée
• Agencements, installations	Linéaire	4 ans à 9 ans
• Matériel de bureau	Linéaire/Dégressif	3 ans - 5 ans - 6 ans $\frac{3}{4}$ - 10 ans
• Matériel audiovisuel et informatique	Linéaire/Dégressif	3 ans
• Mobilier de bureau	Linéaire	7 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière valeur est appréciée en fonction de plusieurs critères tels que la situation nette de la filiale, corrigée d'éventuelles plus ou moins-values latentes, les perspectives de rentabilité future ou encore des valeurs de transactions récentes et comparables.

Frais de développement

Les frais de développement sont constatés en charges l'année où ils sont dépensés.

Méthode d'évaluation du chiffre d'affaires

Le fait générateur pour la prise en compte du chiffre d'affaires, est la réalisation de la prestation. La méthode de la prise en compte du résultat au titre des opérations partiellement exécutées à la clôture est la méthode de l'avancement des travaux.

Prestations facturées d'avance

Les prestations facturées d'avance sont représentées essentiellement par des prestations facturées aux clients et non encore effectuées.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, correspondent à des prestations facturées sur 2020, mais non encore effectuées.

Faits marquants sur l'année 2020

- Impacts liés à la crise sanitaire

Dès le déclenchement de la crise sanitaire du Covid-19, le Groupe CEGOS a mis en œuvre un ensemble de mesures pour préserver la santé de ses employés et de ses clients avec une application stricte des directives des autorités sanitaires nationales et internationales.

Les entités opérationnelles dont l'essentiel des prestations se déroulait en présentiel, ont subi un ralentissement très important de leur activité commerciale et de leur chiffre d'affaires sur le premier semestre et dans une moindre mesure durant le second semestre en fonction de l'adaptation de ces contraintes

sanitaires

L'épidémie de Coronavirus COVID19 a ainsi fortement impacté les résultats des sociétés opérationnelles du Groupe Cegos dès le mois de mars 2020. Dans le même temps, un plan d'action a été mis en œuvre au niveau du groupe visant à redéfinir les priorités métiers et accélérer le déploiement de nos formations à distance, réduire les coûts directs et indirects et préserver notre trésorerie.

Toutefois, les événements imprévus en lien avec cette crise sanitaire n'ont donné lieu à aucune résiliation de contrat ni à aucune pénalité contractuelle, et aucun litige significatif avec des clients ou des fournisseurs n'est à signaler au niveau du Groupe.

Sur le plan du financement les prévisions de trésorerie permettent d'assurer le financement de l'exploitation des entités du Groupe au moins pour les 12 prochains mois.

Conformément aux recommandations émises par les autorités comptables, les conséquences financières de cette crise ont été comptabilisées dans les comptes par nature qui étaient impactés sans aucun reclassement : Les effets liés à la baisse du chiffre d'affaires et à la réduction des charges sont comptabilisés en résultat d'exploitation ;

L'analyse du risque de crédit sur les créances clients a conduit à ajuster la provision pour dépréciation clients dont le montant net de reprise s'élève à 1,5M€ à la clôture comptabilisée dans le résultat d'exploitation ;

Les indemnités liées au chômage partiel en France (représentant environ 1,3M€ en 2020) ont été présentées en réduction des charges de personnel ;

Le coût de mise en place des mesures de prévention et de protection (achat de masques et de gel notamment) a été comptabilisé en « Achats consommés et autres charges externes ».

Décalage de paiement sur 2021 des dettes fiscales et sociales pour un montant de 5,9M€, se répartissant comme suit : 3,9M€ Urssaf, 1M€ B2V, 0,3M€ Vivinter 0,7M€ de forfait social sur intéressement et participation

Cegos a obtenu une franchise de loyer de 4 mois (806 K€) concernant les locaux d'Issy-les-Moulineaux, et a procédé à un décalage de paiement de divers loyers et charges, dus au 31//12/20, et réglés au cours du 1^{er} trimestre 2021 pour un montant de 1,2M€.

- **Dividende reçu**

Cegos SA a reçu au titre de l'année 2020 un dividende de 450.000€ provenant de sa filiale IB.

- **Dividende versé**

Cegos SA a versé en 2020 un dividende de 5.998.965€ selon la décision d'AG du 15 juin 2020, dont 5.998.035€ à NCH et 46,50€ à NCHH.

NCHH a été constituée en 2019, dans le cadre des opérations de LMBO, et a clôturé son premier exercice au 31/12/2020.

- **Provision pour restructuration**

Au 31 décembre 2020, Cegos SA a signé avec les délégués syndicaux un accord portant sur la mise en œuvre d'une Rupture Conventionnelle Collective (RCC) début 2021. Cette décision a conduit à la comptabilisation d'une provision pour charge d'un montant de 6.4M€ dans le résultat exceptionnel conformément aux règles comptables appliquées par le Groupe.

Modification de l'actionnariat

La société NCHH, qui a fait son entrée dans le capital de Cegos en ayant acquis 1 titre auprès de la société NCH en date du 28 mars 2019, a acquis 2 titres supplémentaires en date du 20 octobre 2020 auprès d'un actionnaire individuel.

Evènements postérieurs à la clôture

Cegos SA a fait l'objet d'une attaque informatique le 15 avril. La société n'est pas en mesure d'évaluer, à la date d'arrêt des comptes, les conséquences de cet incident mais est pleinement mobilisée pour y remédier dans les meilleurs délais.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 868 810		823 407
Dont composants			
Constructions sur sol propre	36 862		
Installations générales, agenc., aménag.	3 609 085		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 191 357		66 698
Immobilisations corporelles en cours			63 037
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 837 305		129 735
Autres participations	24 830 702		
Prêts et autres immobilisations financières	209 651		3 469
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 040 352		3 469
TOTAL GENERAL	52 746 467		956 610

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		374 885	21 317 332	
Constructions sur sol propre			36 862	
Installations générales, agencements divers			3 609 085	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		999	3 257 056	
Immobilisations corporelles en cours		1	63 036	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 000	6 966 039	
Autres participations			24 830 702	
Prêts et autres immobilisations financières		35 474	177 645	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		35 474	25 008 347	
TOTAL GENERAL		411 359	53 291 718	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 682 612	1 308 198	149 608	15 841 202
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 791 515	521 821		2 313 336
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 347 901	346 028	698	2 693 231
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 139 416	867 849	698	5 006 567
TOTAL GENERAL	18 822 028	2 176 047	150 306	20 847 769

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct.							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice

ACTIF CIRCULANT

DETAIL DES COMPTES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Rubriques	Valeur Brute	Provision	Valeur nette
Comptes clients	29 773 474	2 328 788	27 444 686
Effets à recevoir	0		0
Clients douteux en RJ	186 354		186 354
Prestations à facturer	9 975 522		9 975 522
TOTAL	39 935 350	2 328 788	37 606 562

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ceci est notamment le cas lorsqu'il existe un risque de non recouvrement pour cause de litige ou en raison de l'antériorité de la créance.

Méthode de conversion des créances et dettes en devises :

Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en « écart de conversion ».

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Elles ont été évaluées à leur cours officiel au 31/12/2020.

Une plus-value latente non comptabilisée au 31/12/2020 s'élève à 13,323€.

Aucune provision pour moins-values latente n'est comptabilisée au 31/12/2020.

Catégories de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	129 010			129 010	45,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres				Pourcentage de détention
	à l'ouverture de l'exercice	achetés/cédés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
NCH	128 990			128 990	99,98%
PARTICULIERS (3)	19	(2)		17	0,01%
NCHH	1	2		3	0,01%
TOTAL	129 010	0		129 010	100,00%

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	36 570 405
Résultat N-1	-8 996 132
Affectation Report à Nouveau selon AGO	2 997 167
Résultat de l'exercice	-2 554 786
Capitaux propres avant répartition	28 016 654

	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reprises	TOTAL Reprises	Montant en fin d'exercice
		Dotations	Utilisées	Non utilisées		
Prov. pour investissements						0
TOTAL I	0	0	0	0	0	0
Restructuration		6 400 000,00			0	6 400 000
Risque "social"	150 000	450 000			0	600 000
Risque commercial		280 000			0	280 000
Provisions risques divers	192 600				0	192 600
Risque sur litige					0	0
Pertes de change	1 791	71	1 791		1 791	71
TOTAL II	344 391	7 130 071	1 791	0	1 791	7 472 671
Prov. dépréciation de marques	72 935					72 935
Prov. Dépréciation sur conception SAP	225 277				225 277	0
Prov. sur titres de participation						0
Prov. sur prêt	35 474				35 474	0
Prov. sur comptes clients	810 340	1 976 494			458 046	2 328 788
Pour dépréciation vmp						0
TOTAL III	1 144 026	1 976 494	0	0	718 797	2 401 723
TOTAL GENERAL	1 488 417	9 106 565	1 791	0	720 588	9 874 394

Dont dotations et reprises

d'exploitation

	Dotations	Reprises
Risque d'exploitation	730 000	0
Provisions clients	1 976 494	458 046
	<u>2 706 494</u>	<u>458 046</u>

financières

Prov. sur VMP	0	0
Prov. sur prêt	0	35 474
Prov sur perte de change latente	71	1 791
	<u>71</u>	<u>37 265</u>

exceptionnelles

Prov. pour restructuration	6 400 000	0
Prov. pour conception SAP		225 277
	<u>6 400 000</u>	<u>225 277</u>

9 106 565	720 588
------------------	----------------

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	177 645	16 241	161 404
Clients douteux ou litigieux	186 354	186 354	
Autres créances clients	39 748 996	39 748 996	
Personnel et comptes rattachés	39 096	39 096	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 863 999	1 863 999	
Etat, autres collectivités : créances diverses	75 741	75 741	
Groupe et associés	3 358 873	3 358 873	
Débiteurs divers	1 716 376	1 716 376	
Charges constatées d'avance	557 473	557 473	
TOTAL GENERAL	47 724 552	47 563 148	161 404

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice 35 474

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	8 076	8 076		
Emprunts et dettes financières divers	175 352	1 870	1 093	172 388
Fournisseurs et comptes rattachés	14 537 083	14 537 083		
Personnel et comptes rattachés	4 771 069	4 771 069		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 249 144	8 249 144		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	8 035 108	8 035 108		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	734 461	734 461		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	138 944	138 944		
Groupe et associés	11 923 248	11 923 248		
Autres dettes	1 114 356	1 114 356		
Produits constatés d'avance	1 637 139	1 637 139		
TOTAL GENERAL	51 323 978	51 150 497	1 093	172 388

Emprunts remboursés en cours d'exercice 28 875

DETTES

Détail des dettes fournisseurs

Fournisseurs	5 986 358
Charges à payer	8 550 725

TOTAL

14 537 083

Allègement de la dette future d'impôt

Provision ORGANIC	87 825
Ecart de valeurs liquidatives sur VMP	13 323
Provision Participation	0
	<hr/>
Base d'allègement	101 148
Taux d'IS 2021 (26,5%)	26,5%

ALLEGEMENT

26 804

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Fournisseurs	1 090 585
Avoirs à recevoir	1 090 585
Clients	9 975 522
Prestations à facturer	9 975 522
Autres créances	649 420
Produits divers à recevoir	573 679
Sur Etat - Chômage partiel	75 741
TOTAL	11 715 527

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Dettes auprès des établissements de crédit	8 076
Commissions bancaires	8 076
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 550 725
Factures à recevoir diverses	8 550 725
Dettes fiscales et sociales	5 371 226
Congés payés	3 753 510
Participation à payer	0
Frais de personnel à payer	859 419
Intéressement à payer	0
Charges diverses à payer	575 737
Taxe formation, Taxe apprentissage, Effort de construction à payer	182 560
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	59 984
Factures d'immobilisations à recevoir	59 984
Dettes diverses	125 352
Clients : avoirs à établir	125 352
TOTAL	14 115 363

DETAIL DES AUTRES PRODUITS

Autres produits

Refacturation frais de repas	590 573
Refacturation frais de déplacement	388 376
Refacturation de locaux	1 134 890
Produits sur crédits clients	276 656
Redevances	119 653
R.R.R. accordés	-632 842
Divers	558 591

TOTAL

2 435 897

Charges constatées d'avance		Montant
Sur fournisseurs		535 184
Sur assurances		22 289
		557 473

Produits constatés d'avance		Montant
Encours clients		1 637 139
		1 637 139

Rubriques	Brut	Provision	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	24 830 702		24 830 702
Créances rattachées à des participations			
Autres créances			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 524 749		1 524 749
Autres créances	3 358 873		3 358 873
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dépôt de garantie)	161 404		161 404
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 569 625		1 569 625
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	11 900 000		11 900 000
Produits constatés d'avance			
OPERATIONS FINANCIERES			
Produits de participations	450 000		450 000
Autres produits financiers (intérêts sur C/C)	23 473		23 473
Charges financières (intérêts sur C/C)	(109 102)		(109 102)

Rubriques	Montant hors bilan
Engagements en matière de pension	7 949 573
Autres engagements donnés	1 094 513
Cautions de garanties de loyers et divers	1 094 513
TOTAL	9 044 086

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
IB	400 000 2 697 312	100	3 628 286 3 628 286		1 396 567	19 542 203 -940 884
CEGOS IDET INTERNATIONAL	12 482 400 26 437 583	100	21 202 415 21 202 415		1 000 000	-1 637 047

PARTICIPATIONS (10 à 50%)

AUTRES PARTICIPATIONS

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	240	
Agents de maîtrise, techniciens, employés	169	
TOTAL		409

ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2020 s'élève à 8086 K€ (7.610 K€ en 2019), incluant ceux de NCHH pour 136 K€ (120 K€ en 2019).

Le montant de ces engagements a été calculé avec les hypothèses suivantes :

- Méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté.
- Prise en compte d'un taux d'inflation de 1.5% (1.5% en 2019)
- Prise en compte d'un taux d'actualisation de 0.35% (0.75% en 2019)
- Revalorisation des salaires de 2.5% jusqu'à 55 ans et 2% au-delà
- Hypothèse de départs en retraite : 100% de départs volontaires en 2020 (idem que 2019).
- Taux de charges sociales : 46% en 2020 (46% en 2019).
- Hypothèses de variables démographiques (telles que turnover et taux d'espérance de vie) choisies en fonction de l'expérience réelle de la société.

Un contrat d'assurance conclu auprès de l'association EPARINTER destiné à couvrir ces engagements, ainsi que ceux de NCHH, capitalise 7625 K€ au 31 décembre 2020.

L'insuffisance de 461 K€ entre l'encours du fonds au 31 décembre 2020 et le montant des engagements, sera couverte par des versements à venir, si cette situation persiste.

Toutefois, les départs à venir courant 2021 dans le cadre de l'accord RCC signé au 31/12/2020, vont entraîner une baisse du montant des engagements.

AUTRES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société n'a pris aucun engagement de prestations définies en matière de retraite vis-à-vis du personnel de l'entreprise :

- Le régime de retraite complémentaire obligatoire (souscrit auprès de EPARINTER) pour les cadres dont les rémunérations excèdent 4 fois le plafond mensuel de la sécurité sociale et qui, directeurs d'une activité ou d'une fonction sont considérés comme dirigeants (au sens du code du travail) est à cotisations déterminées et ne comporte en conséquence aucun engagement de prestations définies.
- Les engagements en matière de prévoyance : indemnités en cas de décès..., sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de la société AXA.



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Cegos S.A.

***Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2020

Cegos S.A.

19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Ce rapport contient 3 pages

Référence : LG-212-86

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance,
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 69 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Cegos S.A.

Siège social : 19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Cegos S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z.
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de prestation de services**

- Personnes concernées :


NCHH S.A.S., NCH S.A.S, Cegos S.A., Cegos Idet International S.A. et IB S.A.

- Nature et objet :

Votre Conseil d'administration du 20 février 2019 a approuvé les termes et conditions de la convention de prestations de services aux termes de laquelle il est prévu que la société NCHH rende aux sociétés NCH, Cegos SA, Cegos Idet International et IB des prestations dans les domaines suivants : politique et stratégie de développement international, politique, stratégie et gestion financière, gestion des ressources humaines, informatique, et plus généralement, organisation et gestion des systèmes d'information.

Paris La Défense, le 11 mai 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé

CEGOS S.A.
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €

Siège social : 19, rue René Jacques
92 798 ISSY LES MOULINEAUX
552 024 671 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 09 juin 2021

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et rapport sur le gouvernement d'entreprise.
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et sur les conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-88-1 du Code du Commerce.
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des dites conventions.
4. Affectation du résultat
5. Quitus au Directoire, au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes
6. Renouvellement mandat des Commissaires aux comptes
7. Election d'un membre du Conseil de surveillance
8. Questions diverses.

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence elle donne au Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément à l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître, au titre des dépenses non déductibles fiscalement, une somme globale de 330 198.€.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les opérations visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, prend acte des opérations entrant dans le cadre de ces dispositions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, de procéder aux affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	€	- 2 554.785
Report à nouveau antérieur	€	15.947.344

Bénéfice distribuable	€	13.392.559

Il est proposé de ne pas distribuer de dividende cette année et d'affecter la totalité du bénéfice distribuable en report à nouveau

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de : aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2017, 7.740.600 € en 2018 et 5.998.965 € en 2019.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de la Société KPMG., en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la Société et ce, pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de la société Salustro Reydel, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et ce, pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité de membre du Conseil de surveillance :

Monsieur José MONTES

Né le 21 mars 1956

De nationalité espagnole

Domicilé Rua Amadeu de Sousa Cardoso N°17 2H 1300-063 Lisbonne (Portugal)

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Copie conforme à l'original
certifiée sincère et véritable

B. FELIX

CEGOS SA

RAPPORT ANNUEL 2020

CEGOS S.A.
19, rue René Jacques
92798 – ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €
552 024 671 RCS NANTERRE

SOMMAIRE

1. Rapport de gestion du Directoire

- Résultats de l'exercice 2020
- Développement des compétences
- Recherche et développement
- Situation financière de la société
- Faits marquants – Impact de la crise sanitaire
- Evènements importants survenus depuis la clôture
- Perspectives 2021
- Capital social – actionnariat – distribution de dividendes
- Conventions réglementées
- Prises de participations significatives – prises de contrôle
- Régularisation des participations croisées
- Jetons de présence
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Dépenses non déductibles – méthodes comptables
- Information sur les délais de règlement fournisseurs et clients
- Rémunération des dirigeants
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes
- Résultats des cinq derniers exercices

2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

3. Les comptes sociaux

- Bilan
- Compte de résultats
- Annexes
- Résultats des cinq derniers exercices
- Rapport général des commissaires aux comptes

4. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

5. Projet de résolutions

CEGOS S.A.
19, rue René Jacques
92798 – ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €
552 024 671 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CEGOS SA du 9 JUIN 2021

EXERCICE 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes sociaux de Cegos SA se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous rappelons qu'à la suite des opérations de LMBO intervenues en mars 2019, Cegos SA est désormais intégrée dans le périmètre de consolidation de la société NCPBB SAS. Le présent rapport se limite aux seuls comptes sociaux de Cegos SA.

I – RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

L'activité du Groupe a été très fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid19.

Le chiffre d'affaires non consolidé du Groupe (147 M€) est en baisse de – 31% par rapport à 2019.

La marge opérationnelle ressort à – 0,1 M€ en baisse de 22 M€ par rapport à l'an passé.

Face aux impacts économiques de cette pandémie, et notamment au fort recul de la prise de commandes enregistré en mars et avril sur l'ensemble des régions, toutes les entités du Groupe Cegos ont su faire preuve d'une très forte agilité en élargissant considérablement l'offre de formations distancielles.

Les formations à distance ont représenté 55% du CA total de l'activité inter de Cegos SA avec des pointes à 97% en novembre, décembre.

Les plans de réduction des coûts mis en œuvre ont permis d'atténuer considérablement les effets de la baisse du CA.

La France voit son chiffre d'affaires baisser de - 25% et sa marge opérationnelle de 3,7 M€ diminuer de 13 M€.

Au niveau de Cegos SA, le chiffre d'affaires global diminue de - 26% avec des décroissances comparables sur les activités Inter et I Pack (- 24%) et une baisse plus importante sur l'activité Learning et Solutions (- 36%).

Ib génère un chiffre d'affaires en baisse de - 25% et une marge opérationnelle en baisse de – 1,7 M€ par rapport à l'an passé.

Outre l'amélioration de la situation sanitaire au 2ème semestre, Cegos SA et Ib ont eu une activité beaucoup plus élevée en décembre 2020 qu'en décembre 2019, mois qui avait été très impacté par les mouvements de grève en France.

Cimes, dont l'activité est constituée de contrats pluriannuels a mieux résisté que les autres entités du groupe. Elle a réalisé un chiffre d'affaires en retrait - 16% et une marge de 1,2M€ en baisse de - 0,5.M€ par rapport à l'an passé.

A l'International, le chiffre d'affaires est en retrait de -42% et la marge de - 3,8 M€ est en baisse de - 9 M€.

En Allemagne, Integrata a connu une baisse de son chiffre d'affaires -46% et une baisse de marge de - 4,1 M€

En Europe du sud, l'évolution du chiffre d'affaires est contrastée avec une baisse plus forte en Espagne (-48%) et un retrait moins important en Italie et au Portugal (- 29%).

En Angleterre, le chiffre d'affaires est en baisse de - 6% alors que la Suisse voit son CA baisser de - 27 %.

En Asie, le chiffre d'affaire a diminué en Chine (-33%) et en Asie Pacifique (-33 %)

En Amérique du sud, le chiffre d'affaires est en retrait au Brésil (- 52 %) et sur Latam (-41%).

1- CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Cegos SA est en diminution à 77,2 M€ contre 104,2 M€ en 2019 :

- L'activité de formation Inter entreprise réalise un chiffre d'affaire 48,9 M€ (contre de 64,6 M€ en 2019).
- L'activité I pack réalise un chiffre d'affaires de 12,7 M€ en diminution également par rapport à 2019 (16,6 M€).
- L'activité Learning Solutions réalise un chiffre d'affaire de 13,3 M€ (contre 20,7 M€ en 2019).
- L'activité Distributeurs, couvrant la commercialisation des offres e-learning dans le monde entier par des distributeurs locaux ou internationaux réalise un chiffre d'affaires de 1,3 M€ en progression par rapport au chiffre d'affaires 2019 (1,19 M€).

2- RENTABILITE

Le résultat net de l'exercice s'établit à - 2.554.785 € contre 8.996.132 € en 2019. Il se décompose comme suit :

- Un résultat d'exploitation de 4.127.298 € (contre 14.108.756 € en 2019) ;
- Un résultat financier de 367.068 € (contre 795.353 € en 2019) ;
- Un résultat exceptionnel de - 7.049.153 € (contre 4.461 € en 2019) ;
- Un impôt sur les bénéfices de 0 € contre 4.248.843 en 2019) et une dotation à la réserve de participation des salariés de 0 € (contre 1.663.596 € en 2019).

L'analyse des comptes sociaux de Cegos SA est donnée dans le rapport détaillé ci-après.

II - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

A fin décembre 2020, l'effectif salarié (CDI + CDD) était de 411 personnes.

Comme chaque année, l'investissement dans des actions de formation, tant collectives qu'individuelles, est resté à un niveau soutenu afin de permettre aux collaborateurs de gagner en efficacité et productivité et de poursuivre le développement de leurs compétences (expertise métier, management, conduite de projet, commercial, efficacité professionnelle).

III - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité de notre entreprise en matière de recherche et développement est centrée sur la recherche permanente d'innovation et d'amélioration en termes de contenus d'expertise et d'ingénierie pédagogique.

La digitalisation est un axe majeur de notre stratégie. Dans ce cadre, en 2020 compte tenu de l'impact de la situation sanitaire, la transformation digitale s'est accélérée au travers d'innovations mises en œuvre dans les solutions à distance proposées à nos clients : développement des classes virtuelles.

IV- SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Le total du bilan ressort à 86,8 M€ (contre 80,9 M€ en 2019) :

- Les capitaux propres s'élèvent à 28,5 M€ contre 36,5 M€ en 2019, après prise en compte du résultat de l'année 2020.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent 7.472.671 € contre 344.391 € en 2019 en raison principalement de la signature de l'accord de rupture conventionnelle collective du 31 décembre 2020 et des départs volontaires qui vont en résulter sur 2021.
- L'actif immobilisé diminue : 32,37 M€ (contre 33,59 M€ en 2019)
- Les créances clients augmentent : 37,6 M€ (contre 33,6 M€ en 2019),
- La trésorerie disponible à fin décembre 2020 s'élève à 9,19 M€ (contre 9,97 M€ en 2019).

Au 31 décembre 2020 :

- Cegos SA n'avait aucune dette bancaire.
- Cegos SA détient un compte courant de 6.9 M€ de NCH contre 7 M€ au 31 décembre 2020 ;

Cegos SA détient par ailleurs une créance sous forme de compte courant d'actionnaire sur sa filiale Ib pour un total de 1.4 M€ à fin 2020, contre 0.7 M€ à fin 2019.

V –FAITS MARQUANTS – IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Dès le déclenchement de cette crise sanitaire du Covid-19, CEGOS a mis en œuvre un ensemble de mesures pour préserver la santé de ses employés et de ses clients avec une application stricte des directives des autorités sanitaires nationales et internationales.

Les entités opérationnelles dont l'essentiel des prestations se déroulait en présentiel, ont subi un ralentissement très important de leur activité commerciale et de leur chiffre d'affaires sur le premier semestre et dans une moindre mesure durant le second semestre en fonction de l'adaptation de ces contraintes sanitaires.

L'épidémie de Coronavirus COVID19 a ainsi fortement impacté les résultats des sociétés opérationnelles du Groupe Cegos dès le mois de mars 2020. Dans le même temps, un plan d'action a été mis en œuvre au niveau du groupe visant à redéfinir les priorités métiers et accélérer le déploiement de nos formations à distance, réduire les coûts directs et indirects et préserver notre trésorerie.

Toutefois, les événements imprévus en lien avec cette crise sanitaire n'ont donné lieu à aucune résiliation de contrat ni à aucune pénalité contractuelle, et aucun litige significatif avec des clients ou des fournisseurs n'est à signaler au niveau du Groupe.

VII- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Suite à la démission de Monsieur José MONTES de son mandat de Président du Directoire de la Société, le Conseil de surveillance de la Société a nommé Monsieur Benoit FELIX en tant que Président du Directoire avec effet au 1er janvier 2021.

A noter également que notre Société a fait l'objet d'une attaque informatique le 15 avril. La société n'est pas en mesure d'évaluer, à la date d'arrêté des comptes, les conséquences de cet incident mais est pleinement mobilisée pour y remédier dans les meilleurs délais.

VIII - PERSPECTIVES 2021

Compte tenu des perspectives de sortie de crise sanitaire, le budget prévoit une croissance de 25 % (+ 26 % pour l'inter, + 22 % pour l pack, + 27 % pour learning & solutions et - 7 % pour les Distributeurs).

Le budget table également sur une amélioration de la marge.

A l'international, une progression du chiffre d'affaires en Allemagne (+ 39 %) et retour à la rentabilité.

En Espagne et en Italie, une amélioration des résultats est attendue avec une progression du chiffre d'affaires respectivement de + 43 % et + 52 %.

IX - CAPITAL SOCIAL – ACTIONNARIAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le capital social n'a pas été modifié depuis la dernière assemblée générale. Il s'élève à 5.805.450 €.

Au 31 décembre 2020, l'actionnariat de Cegos SA se répartissait comme suit.

Actionnaires	Nb d'actions	(%)
Société NCHH	3	
Société NCH SAS	128.990	99,99 %
Personnes physiques	17	0,01 %
TOTAL	129.010	100,00%

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de la société ne détenaient aucune action Cegos SA.

Au titre de l'exercice sous revue, il est proposé d'affecter le résultat net de Cegos SA comme suit :

Résultat de l'exercice	€	- 2 554.785
Report à nouveau antérieur	€	15.947.344

Bénéfice distribuable	€	13.392.559

Il est proposé de ne pas distribuer de dividende cette année et d'affecter la totalité du bénéfice distribuable en report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de : aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2017, 7.740.600 € en 2018 et 5.998.965 € en 2019.

Au titre des trois derniers exercices, Cegos a procédé aux distributions de dividendes suivantes:

Exercices	Montant (euros)	Montant par action
2017	0	0
2018	7.740.600	60 €
2019	5.998.965	46,50 €

X - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L225-86 nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes communiqué à votre assemblée.

XI - PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES – PRISES DE CONTROLE

Notre société n'a pas effectué de prise de participation ou de prise de contrôle durant l'exercice 2020.

XII - REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Notre société n'est pas partie à une participation croisée.

XIII - JETONS DE PRESENCE

Conformément aux dispositions prises suite à l'évolution de l'actionnariat de Cegos SA par l'assemblée générale du 30 mai 2006, les membres du Conseil de surveillance de Cegos SA n'ont perçu aucun jeton de présence au titre de l'exercice 2020.

XVI - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XVI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES - METHODES COMPTABLES

Dans les comptes sociaux qui sont soumis à votre approbation, figurent des dépenses non déductibles fiscalement concernant des amortissements non déductibles, la taxe sur les véhicules de société et les intérêts non-déductibles pour un montant total de 330 198 €.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et sont identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

XVIII- REMUNERATION DES DIRIGEANTS

CEGOS SA n'est pas soumise aux obligations d'information sur la rémunération des mandataires sociaux.

XIX- RENOUELEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de vos commissaires aux comptes titulaires et suppléants viennent à échéance à l'occasion de la présente assemblée.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de la société KPMG en tant que Commissaire aux comptes Titulaire et la Société et ce, pour une durée de six ans.

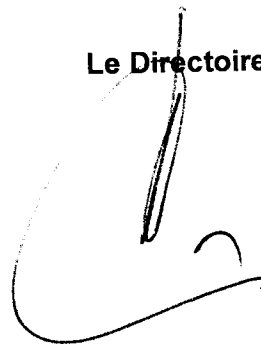
Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de la société Salustro Reydel en tant que Commissaire aux comptes Suppléant de la Société et ce, pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous remercions de voter les résolutions soumises à votre approbation.

Le Directoire



RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

CEGOS SA

Date d'arrêté	12/31/2020	12/31/2019	12/31/2018	12/31/2017	12/31/2016
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5,805,450	5,805,450	5,805,450	5,805,450	5,805,450
Nombre d'actions					
- ordinaires	129,010	129,010	129,010	129,010	129,010
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	77,269,403	104,227,377	102,706,504	98,679,044	103,392,046
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	8,007,239	16,831,688	15,755,420	14,201,146	15,100,821
Impôts sur les bénéfices		4,248,843	4,155,710	3,852,976	4,297,071
Participation des salariés		1,663,596	1,340,107	1,445,806	1,575,291
Dot. Amortissements et provisions *	10,562,024	1,923,117	(2,764,011)	1,247,134	1,122,936
Résultat net	-2,554,785	8,996,132	13,023,614	7,655,230	8,105,523
Résultat distribué		5,998,035	7,740,600	0	8,101,828
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	62	85	80	69	72
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-20	70	101	59	63
Dividende attribué		46	60	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	409	408	406	402	406
Masse salariale	20,054,607	25,068,978	25,874,634	23,974,530	24,548,349
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8,831,228	11,825,009	11,910,447	11,495,734	11,614,766

* Le signe (-) correspond à une reprise nette des amortissements et provisions

CEGOS S.A.
19, rue René Jacques
92798 – ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €
552 024 671 RCS NANTERRE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CEGOS SA du 09 JUNI 2021

EXERCICE 2020

En application des articles L 225-37-2 à L 225-37-5 du Code de commerce nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

I- Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2020 :

■ **Directoire**

José MONTES
Président

- Président de TEA-CEGOS, AYOSA et TEA-CEGOS DEPLOYMENT
- Président de NCPB SAS
- Président de NCH SAS
- Président de NCPBB SAS
- Président de NCHH SAS
- Président du Conseil d'administration Cegos Idet International
- Président de Cegos UK
- Président de Cegos APAC (Singapour)
- Président de Cegos China
- Président de CEGOS Latam
- Président de Cegos Swiss
- Président et Administrateur Délégué de Cegos Italia
- Président du conseil d'administration d'IB
- Administrateur de Cegos Association
- Gérant de Cegoc-Tea (Portugal)

Annick ALLEGRET

- Administrateur de Cegos Idet International SA
- Administrateur de Ib SA
- Administrateur de NCH SAS
- Administrateurs NCHH

- Administrateur de Cegos Idet International
- Administrateur de NCPB
- Administrateur de NCPBB
- Administrateur de TEA CEGOS
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos

Benoît FELIX

- Administrateur et Vice-Président de NCPB SAS
- Administrateur et Vice Président de NCPBB SAS
- Président de NCII SAS
- Administrateur NCHH SAS
- Administrateur de Cegos Idet International
- Président de NCI SAS
- Administrateur de NCH SAS
- Administrateur d'IB SA
- Administrateur de Cegos Idet International SA
- Administrateur et Trésorier de Cegos Association
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos
- Gérant de SCI Felix Invest
- Gérant de SCI COJAC

Guillaume HUOT

- Administrateur et Vice-Président de NCH SAS
- Administrateur et Vice-Président de NCHH SAS
- Administrateur de NCPBB SAS
- Administrateur de NCII SAS
- Administrateur de Cegos Idet International
- Administrateur de NCI SAS
- Administrateur de NCPB SAS
- Administrateur d'lb SA
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos
- Administrateur de CEGOS Italie
- Administrateur à l'ISQ OPQF
- Administrateur à la Fédération de la Formation Professionnelle

■ **Conseil de Surveillance**

Jacques COQUEREL
Président

- Vice-président et administrateur de Cegos Association
- Administrateur de NCHH SAS

François DUTREIL
Vice-Président

- Président Ducidis SAS
- Président de Cegos Association
- Administrateur de NCHH SAS
- Administrateur et Vice-Président de NCII SAS
- Administrateur de Fico SA
- Administrateur Européenne de cautionnement SA
- Président Une Maison à Part SAS.

Hartmut JOEHNK

- Président d'Integrata CEGOS
- Administrateur de NCH SAS
- Administrateur de NCPB SAS

Didier DELALANDE

- Administrateur de Cegos Association
- Administrateur de NCHH SAS

II- Liste des conventions entrant dans le cadre de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce

Nous vous informons que suite aux opérations de LMBO intervenue en mars 2019, une convention de prestations de services a été signée entre NCHH et CEGOS SA le 28 mars 2019.

Aux termes de ladite convention, il est prévu que la société NCHH, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 19 Rue René Jacques, 92130 Issy-Les-Moulineaux, immatriculée sous le numéro 845 298 090 RCS Nanterre (« NCHH »), rendra aux sociétés NCH, Cegos SA, Cegos Idet International et IB des prestations dans les domaines suivants : politique et stratégie de développement international, politique, stratégie et gestion financière, gestion des ressources humaines, informatique, et plus généralement, organisation et gestion des systèmes d'information.

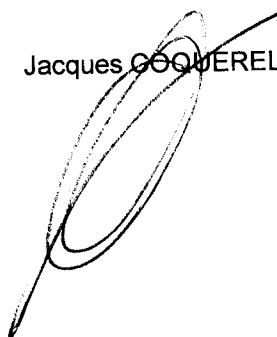
Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice 2020

III- délégation en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

Aucune délégation de cette nature n'est en cours.

Le Président du CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jacques GOQUEREL





KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Cegos S.A.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
Cegos S.A.
19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux
Ce rapport contient 34 pages
Référence : LG-212-85

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Cegos S.A.

Siège social : 19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société Cegos S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cegos S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi

que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 24.830.702 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les méthodes de valorisation communément appliquées dans le secteur.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

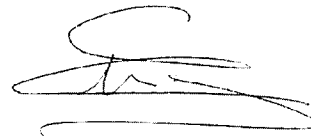
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 mai 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.




Laurent Genin
Associé

CEGOS S.A.

19 rue René Jacques

92798 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

Comptes au 31/12/2020



- SOMMAIRE -

COMPTES ANNUELS

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

ANNEXES

Normes, procédures et principes comptables	8
Etat de l'actif immobilisé	13
Etat des amortissements	14
Actif circulant	15
Capitaux propres	16
Provisions et dépréciations	17
Etat des échéances, des créances et dettes	18
Dettes	19
Détail des produits à recevoir	20
Détail des charges à payer	21
Détail des autres produits	22
Charges et produits constatés d'avance	23
Eléments concernant les entreprises liées	24
Engagements hors bilan	25
Filiales et participations	26
Effectifs moyens	27
Engagements sociaux différés	28

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

CEGOS S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 805 450 €
Siège social : 19, rue René Jacques 92 798 ISSY LES MOULINEAUX
552 024 671 RCS NANTERRE

PROCES - VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 09 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, et le 09 juin, à 15 h 00, les Actionnaires de la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance "**CEGOS S.A.**", au capital de 5.805.450 €, divisé en 129.010 actions de 45 € chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques COQUEREL, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Benoît FELIX, représentant la Société NCH actionnaire principale, présent et acceptant, est appelé comme Scrutateur.

Monsieur Thomas ALLEZY est désigné comme Secrétaire par le Président et le Scrutateur.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi constitué, fait apparaître que tous les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Laurent GENIN, représentant le Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Puis, le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée à un actionnaire et du Journal d'Annonces Légales
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2020 ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos à la même date ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- le rapport sur le Gouvernement d'entreprise ;
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Nouveau Code de Commerce ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare qu'ont été régulièrement adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social dans les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, tous les documents et renseignements prévus par la législation en vigueur. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et rapport sur le gouvernement d'entreprise.
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et sur les conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-88-1 du Code du Commerce.
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des dites conventions.
4. Affectation du résultat
5. Quitus au Directoire, au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes
6. Renouvellement mandat des Commissaires aux comptes
7. Election d'un membre du Conseil de surveillance
8. Questions diverses.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence elle donne au Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément à l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître, au titre des dépenses non déductibles fiscalement, une somme globale de 330 198.€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les opérations visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, prend acte des opérations entrant dans le cadre de ces dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, de procéder aux affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	€	- 2 554.785
Report à nouveau antérieur	€	15.947.344

Bénéfice distribuable	€	13.392.559

Il est proposé de ne pas distribuer de dividende cette année et d'affecter la totalité du bénéfice distribuable en report à nouveau

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de : aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2017, 7.740.600 € en 2018 et 5.998.965 € en 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de la Société KPMG., en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la Société et ce, pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de la société Salustro Reydel, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et ce, pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité de membre du Conseil de surveillance :

Monsieur José MONTES

Né le 21 mars 1956

De nationalité espagnole

Domicilé Rua Amadeu de Sousa Cardoso N°17 2H 1300-063 Lisbonne (Portugal)

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président
Jacques COQUEREL

Le Scrutateur
Benoit FELIX

Le Secrétaire
Thomas ALLEZY



BEYOND KNOWLEDGE*

* Bien plus que des savoirs

**Greffe du Tribunal de Commerce
4, rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX**

Lettre Recommandé LRAR

Issy-les-Moulineaux, le 17 juin 2021

Objet : Dépôt des comptes annuels (RCS n° 552 024 671).

Madame, Monsieur Le Greffier,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint les documents nécessaires au dépôt des comptes sociaux de la société CEGOS SA pour l'exercice clos le 31/12/2020. Ces documents sont les suivants :

- 1 exemplaire du rapport annuel certifié conforme, regroupant :
 - o 1 exemplaire des comptes annuels (bilan actif-passif, compte de résultat et annexes) ;
 - o 1 exemplaire du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels;
- 1 exemplaire original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2021.

En outre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un chèque d'un montant de 45,20 euros en règlement des frais de publicité légale. Nous vous remercions de nous adresser une facture acquittée pour la même somme.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Greffier, à l'assurance de notre parfaite considération.

Benoît FELIX
Président du Directoire